

Précisions relatives à l'utilisation des « Template en format Microsoft ®Excel » en vue de la communication du reporting électronique PSF à la CSSF

1) Le Template en format Microsoft ®Excel relatif au « reporting de base » (Tableau I. situation financière, III.1. Hors-bilan, Tableau II.2. Compte de profits et pertes, et Tableau 2.9. Effectif du personnel), ainsi que le Template relatif au reporting « ad hoc » spécifique (Tableaux II.1. à II.22.), sont disponibles dans les versions comptables suivantes :

« L » (chiffres du siège établi au Luxembourg uniquement),

« N » (chiffres globaux incluant les chiffres du siège et de toutes les succursales)

« S » (chiffres de la succursale).

Les PSF doivent utiliser les versions comptables appropriées. Ainsi, les PSF disposant de succursales feront parvenir les versions L, N et S à la CSSF (un fichier S est à remplir pour chaque succursale), tandis que les PSF qui n'ont pas de succursales feront parvenir uniquement la version « L ».

Les succursales luxembourgeoises de professionnels du secteur financier d'origine communautaire (tableau 2.9. uniquement) et non communautaire utiliseront la version « L ».

2) Les PSF doivent transmettre à la CSSF annuellement une version définitive de la situation financière et du compte de profits et pertes, arrêtés à la date de clôture de l'exercice social. Les tableaux définitifs sont à communiquer deux mois après l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes annuels.

Pour la communication des chiffres définitifs annuels, un Template différent de celui prévu pour le « reporting de base » est à utiliser. Ce Template est publié sur le Site Internet de la CSSF à la même adresse que le Template relatif au « reporting de base ». Il est disponible dans les deux versions comptables suivantes :

Version LD (chiffres définitifs du siège établi au Luxembourg uniquement)

Version ND (chiffres définitifs globaux incluant les chiffres du siège et de toutes les succursales).

3) Les données relatives à l'identification du PSF (le numéro signalétique et le nom de l'entreprise) et de ses succursales à l'étranger ainsi que le nom du responsable et la période du reporting sont à inscrire une seule fois dans le Template Excel relatif au reporting de base, notamment au tableau « TAB I Bilan » (situation financière). Ces données sont copiées automatiquement dans les autres tableaux du fichier concerné.

Les données relatives à l'identification du PSF sont à reprendre également une seule fois au niveau du Template Excel « Ad hoc ».

4) Les numéros signalétiques des PSF, de leurs succursales à l'étranger et des succursales luxembourgeoises d'entreprises d'investissement de droit communautaires sont publiés sur le site Internet de la CSSF à la même adresse où sont publiés les Template en format Microsoft ®Excel. Les PSF sont invités à saisir uniquement le

numéro, sans le faire précéder du code « P » (PSF autres que les PSF de support) ou « I » (PSF de support).

5) La période du reporting est à saisir en utilisant le format JJ/MM/AA.

6) Dans le cadre de la transmission des fichiers de reporting par les canaux E-file et SOFiE, la nomenclature des fichiers à respecter est la suivante :

Format : TYRDIR-ENNNN-YYYY-MM-TAB-LL-C-D-S.ext

Signification :

Code	Signification	Structure	Valeurs autorisées
TYR	Type de reporting	Char(3)	Constante 'PSF'
DIR	Direction	Char(3)	'REP' pour Report → fichier vers CSSF 'FBR' pour Feedback → fichier retour réception
E	Entité rapportante	Char(1)	'P' (PSF) ou 'I' (PSF de support)
NNNN	Numéro signalétique	Number(4)	0001...9999
YYYY	Année	Number(4)	
MM	Mois	Number(2)	01 ... 12
TAB	Tableau	Char(3)	PSF autres que les PSF de support: 'P11' pour reporting de base, 'P21' pour reporting ad-hoc PSF de support : 'I11' pour reporting de base, 'I21' pour reporting ad hoc
LL	Layout	Char(2)	'L1' pour P11, P21, I11, I21
C	Version comptable	Char(1)	'L', 'N', 'S'
D	Version définitive	Char(1)	'D' ou 'N' Le code 'D' désigne le(s) fichier(s) renfermant la situation financière et le compte de P&P définitifs, à transmettre à la CSSF annuellement conformément au point 2) ci-avant Le code 'N' désigne les fichiers à remettre mensuellement ou trimestriellement à la CSSF, en vertu des circulaires 05/187 et 08/364
S	Sous-type	Char(1)	'-'
.ext	Extension	Char(5)	Pour fichiers 'REP' : '.xls' (Excel 2003) ou '.xlsx' (Excel 2007) Pour fichiers 'FBR' : '.xml'

Exemples

PSFREP-P9999-2008-03-P11-L1-N-N--.xls

PSFREP-I9999-2008-06-I21-L1-L-N--.xlsx

A toutes fins utiles, il est rappelé qu'avant toute transmission, le certificat LUXTRUST utilisé pour la signature électronique des rapports est à enregistrer auprès de la CSSF selon la procédure décrite dans la circulaire CSSF 08/334.

Pour toute question technique en relation avec les Template en format Microsoft Excel, votre établissement pourra se mettre en contact avec Mmes Mariette Thilges (Tél 26 25 1 316) ou Claudia Miotto (Tél. 26 25 1 208).